



## **COMMUNIQUÉ**

Pour diffusion immédiate

### **PRODUITS DANGEREUX : JAMAIS AUX ORDURES MÉNAGÈRES!**

**Saint-Jean-sur-Richelieu, le 3 décembre 2010** – Qu'il s'agisse de chlore, d'aérosols ou de piles, aucun résidu domestique dangereux, aussi appelé RDD, ne doit se retrouver aux ordures ménagères tant pour la protection de l'environnement que pour la sécurité des travailleurs.

En se retrouvant dans la benne d'un camion à ordures, certains produits dangereux peuvent entrer en contact les uns avec les autres et occasionner des réactions chimiques importantes comme des incendies. La pression exercée par la presse du camion peut également provoquer des événements fâcheux, notamment en présence d'aérosols.

Pour disposer écologiquement de ces produits, les citoyens des municipalités desservies par Compo-Haut-Richelieu inc. peuvent visiter l'un de ses trois écocentres. Les cartouches d'encre, les cellulaires, les filtres et huiles usés, les fluocompactes, le matériel électronique et informatique, la peinture, les piles et le propane peuvent être acceptés dans les trois écocentres. Par contre, tous les autres produits dangereux non commerciaux doivent être apportés à l'écocentre Saint-Luc uniquement.

Pour tous renseignements supplémentaires ou pour connaître les coordonnées et les heures d'ouverture des écocentres, il est possible de contacter Compo-Haut-Richelieu inc. au 450 347-0299 ou de visiter le site Internet au [www.compo.qc.ca](http://www.compo.qc.ca).

-30-

Source : Cindy Rousselle  
Responsable des communications  
450 347-0299, poste 26  
[cindy.rousselle@compo.qc.ca](mailto:cindy.rousselle@compo.qc.ca)